



Servir d'adresse postale

Par la mitch

Bonjour,
Ma cousine vivant en Allemagne, doit prendre chez elle (pour une durée indéterminée) sa mère (vivant en France) qui est très malade et très dépendante.
Elle me demande d'utiliser mon adresse personnelle, comme nouvelle adresse de sa mère, afin de continuer à recevoir ses courriers administratifs et médicaux, sans faire de changement de pays, qui engendrerait trop de démarches compliquées.
Ais-je le droit de faire cela?
Quelles peuvent-être les conséquences de cet acte ?
Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement
Michèle

Par yapasdequoi

Bonjour,
Refusez diplomatiquement
Rappelez vous que si cette personne âgée touche des aides sociales, ASPA et ASI sont conditionnées à une résidence en France, De plus la retraite peut aussi être conditionnée.

Ne vous rendez pas complice d'une fraude.
[url=<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraite/vivre-etranger-retraite/demarches-vie-etranger.html>]]<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraite/vivre-etranger-retraite/demarches-vie-etranger.html>[/url]

Par hideo

Bonjour,
suivez les conseils de "yapasdequoi"
Ce que vous pouvez faire c'est regardez la convention France Allemagne et vous renseignez en Allemagne sur les possibilités d'obtenir des aides .
Ainsi vous serez en règles
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Je précise que le simple fait de recevoir du courrier pour le compte de votre parente n'est pas interdit.

Mais comme l'indique Yapasdequoi cela peut entraîner une fraude. Il est nécessaire d'indiquer à tous les organismes officiels le lieu de résidence réel de cette dame, quitte à faire ensuite envoyer le courrier à votre adresse.

En aucun cas vous ne devrez fournir de faux documents comme une attestation d'hébergement.

Si vous recevez du courrier pour le compte d'un tiers vous n'avez pas le droit de l'ouvrir sans la permission dudit tiers (ou de son tuteur). Votre cousine ne peut pas vous autoriser à ouvrir le courrier de sa mère. Si la dame n'est pas sous tutelle et n'a pas tout son discernement vous allez devoir réexpédier le courrier cacheté en Allemagne. Niveau simplicité, c'est quand même moyen...

Et surtout, le problème est que beaucoup d'organismes officiels et les banques refusent les changements d'adresse sans justificatif de domicile.

Et surtout, quitte à modifier l'adresse de la dame auprès de tout le monde, autant donner la bonne plutôt que l'adresse d'un tiers.